



MAC PRAP IBC

Maintien et Actualisation des Compétences
Industrie BTP Commerce & Activités de bureau



ORGANISATION

Public concerné :

Salariés (secteurs industrie, BTP, commerce et activités de bureau.) déjà certifiés PRAP.

Pré-requis :

Maitriser les savoirs de base.
Avoir été certifiés PRAP IBC.

Durée :

7h00, soit 1 jour

Participants :

Maximum 10 personnes

Méthodes pédagogiques :

Méthode interactive,
interrogative et démonstrative.
Méthode heuristique et
applicative pour les mises en
application réelle (exercices et
études de cas spécifiques à
l'entreprise.)

Modes d'évaluation :

Formatives et certificatives.

Matériel pédagogique :

vidéo projecteur, matériels
spécifiques à l'activité de
l'entreprise, supports
pédagogiques stagiaires.

Intervenant :

Formateur certifié PRAP IBC

Sanction de la formation :

Attestation de fin de formation
Certificat INRS

Maintien et Actualisation des compétences :

1 jour tous les 24 mois

OBJECTIFS

- Vérifier et maintenir ses compétences de l'acteur PRAP IBC.
- Prendre connaissance des modifications du document de référence et/ou de la réglementation.
- Réaliser un partage d'expérience et réduire les écarts de pratique si nécessaire.

PROGRAMME

RETOUR D'EXPÉRIENCES ET RECUEIL DES BESOINS

EVALUATION DE VÉRIFICATION DES ACQUIS

RÉACTIVATION MÉMOIRE SUITE AU RECUEIL DE BESOINS

- Comprendre l'intérêt de la prévention.
- Actualisation chiffres clés et réglementation
- Connaître les risques de son métier.
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à votre santé.
- Proposer des améliorations de sa situation de travail.
- Faire remonter l'information aux personnes concernées.
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort.
- L'évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée afin de la faire participer au maximum de ses possibilités.
- Règles à respecter dans la mise en œuvre des techniques de manutention.
- Déplacements naturels du patient
- Mise en place des aides à la manutention manuelle des personnes
- Le secourisme du travail, conduite à tenir

APPLICATION SUR CAS RÉELS AU CHOIX

- Travaux de groupe
- Restitution du groupe

EVALUATION CERTIFICATIVE

CADRE REGLEMENTAIRE

Article R4541-8: l'employeur doit faire bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles :

- d'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte
- d'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations ; au cours de cette formation, ... Les travailleurs sont instruits sur les gestes et postures à adopter ...



Tawfik ATTALLAOUI - Référént pédagogique ISRPP Formation

03 59 61 16 58 / 06 19 90 76 58

contact@isrpp-formation.com

www.isrpp-formation.com